

## I T A L I E.

ROME (le 30 Novembre.) Les monasteres des Religieux du Mont-Cassin, établis dans la Lombardie-autrichienne, refusoient depuis quelques années de paier à la procure-générale à Rome les taxes d'usage, ce qui obligea le R. P. Benoit de Cordua de se rendre à Milan à l'effet de poursuivre cette affaire à la junte économique; enfin après l'avoir poursuivie quatre ans de suite, il a obtenu de Msgr. l'Archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie, un décret très-honorable par lequel tous les monasteres de cette province sont condamnés de paier à la procure-générale toutes les taxes arriérées qui font la somme de 24 mille scudis, & d'en continuer le paiement à l'avenir lequel monté à 5 mille écus par an.

A la réquisition des supérieurs & des religieux de l'abbaye de Saint-Martin de Savigny, de l'ancien Ordre de Saint-Benoît dans le diocèse de Lyon, le saint Père a supprimé & sécularisé ce monastere, composé de onze religieux, y compris les deux supérieurs; & S. S. en a réuni tous les revenus aux trois monasteres d'abbeses & chanoines régulieres de Leignieux, d'Alix & d'Argentiere qui sont dans le même diocèse & du même Ordre, & dépendoient de l'abbaye supprimée; accordant la faculté à l'archevêque de Lyon d'affigner une pension honnête aux moines sécularisés, comme aussi de lever sur les revenus